

Les Administrateurs de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc (la « **Société** »), dont les noms figurent dans le « **Répertoire** » du Prospectus, assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent Supplément et dans le Prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission majeure susceptible d'en affecter la teneur.



RQI Global Value Fund

(un compartiment de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc, une société d'investissement constituée en tant que fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments et agréée par la Banque centrale d'Irlande conformément à la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011, telle que modifiée)

SUPPLÉMENT

DATÉ DU 27 août 2026

Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus daté du 27 août 2026 (le « Prospectus ») relatif à la Société et doit être lu dans ce contexte et conjointement avec celui-ci. Il contient des informations relatives au Fonds, qui est un compartiment de la Société.

Tous les mots ou expressions non définis dans le présent Supplément ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Prospectus, sauf indication contraire dans les présentes.

Un investissement dans le Fonds ne doit pas constituer une partie importante de tout portefeuille d'investissement et ne saurait convenir à tous les investisseurs.

TABLE DES MATIÈRES

LE FONDS	1
OBJECTIF ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT	2
RISQUES SPÉCIFIQUES AU FONDS	6
CATÉGORIES D'ACTIONS	7
ANNEXE AU RÈGLEMENT SFDR	8

LE FONDS

Classe d'actif

RQI Global Value Fund est un compartiment de la Société et, plus précisément, il s'agit d'un Fonds d'actions de la Société.

Profil de l'investisseur

Le Fonds est destiné aux investisseurs qui recherchent une croissance du capital à long terme et qui sont prêts à accepter au moins un niveau de volatilité modéré.

Résumé des caractéristiques applicables à toutes les Catégories d'actions

Le Prospectus contient des informations complémentaires

Devise de référence	USD	Point d'évaluation	11 h 00 (heure irlandaise) chaque Jour de négociation
Jour de négociation	Chaque Jour ouvrable	Heure limite de négociation pour les souscriptions et les rachats	10 h 00 (heure irlandaise) le Jour de négociation concerné
Jour ouvrable	Un jour (à l'exception du samedi et du dimanche) au cours duquel les banques de Dublin sont ouvertes et/ou tout autre jour que le Gestionnaire peut déterminer avec l'approbation du Dépositaire	Date limite de règlement des souscriptions/ Objectif de règlement des paiements liés au rachat	Dans les trois (3) Jours ouvrables suivant le Jour de négociation concerné (sous réserve de la réception des documents pertinents)

Commissions et frais

Les informations concernant les commissions et les frais relatifs au Fonds sont indiquées dans le Prospectus, à l'exception des frais de gestion spécifiques exigés à l'égard de chacune des Catégories d'actions du Fonds, qui sont présentés à la section ci-dessous intitulée « Catégories d'actions ».

OBJECTIF ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir une appréciation du capital à long terme.

Politique d'investissement

Le Fonds investit principalement (au moins 85 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans un portefeuille diversifié de titres de participation ou de titres assimilés à des actions cotés, négociés ou échangés sur l'un des Marchés réglementés dont les actions font partie de l'indice MSCI All Country World.

Une stratégie quantitative (ou systématique) est utilisée, tout en intégrant la sensibilité du Gestionnaire d'investissement aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Comme décrit ci-dessous, la stratégie quantitative construit un portefeuille de base auquel on applique une gamme diversifiée de Signaux évalués sur des horizons à court, moyen et long terme (un « Signal » est une information sur l'investissement qui a été calculée à l'aide d'un modèle mathématique), ainsi que des filtres ESG et d'intensité carbone, chacun étant décrit ci-dessous.

Le processus d'investissement sélectionne un univers liquide d'actions sur les marchés développés et émergents. Seules les actions émises dans les pays de l'indice MSCI All Country World sont incluses.

Suite à la création de l'univers d'investissement, un portefeuille de base initial est formé en classant l'univers par mesures comptables de la taille des sociétés. Les quatre mesures comptables utilisées pour établir les pondérations du portefeuille de base sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires / chiffre d'affaires ajusté : moyenne du chiffre d'affaires de la société au cours des cinq années précédentes (ajustée en fonction du coût des marchandises vendues).
- Le flux de trésorerie : moyenne des flux de trésorerie d'exploitation de la société au cours des cinq années précédentes.
- La valeur comptable ajustée : la valeur comptable de la société est ajustée pour tenir compte des actifs incorporels en capitalisant la recherche et le développement, ainsi que les coûts de marketing.
- Les dividendes : moyenne des distributions totales de dividendes au cours des cinq années précédentes, y compris les dividendes spéciaux versés en espèces.

Ces quatre indicateurs sont pondérés de manière égale pour calculer la pondération du portefeuille de base d'une société. Cinq années de données sont utilisées pour mesurer les ventes, les flux de trésorerie et les dividendes au fil du temps. Par conséquent, le portefeuille de base a tendance à privilégier les sociétés à forte valeur ajoutée (c'est-à-dire celles dont le prix de marché est inférieur à leurs mesures comptables) par rapport à un indice pondéré en fonction de la capitalisation.

Le Gestionnaire d'investissement estime que les marchés ne sont pas parfaitement efficaces, ce qui signifie qu'il peut y avoir une mauvaise évaluation des sociétés. C'est pourquoi le Gestionnaire d'investissement applique une approche fondée sur un modèle mathématique pour identifier les sociétés mal évaluées. Pour déterminer la pondération d'une position sélectionnée pour le portefeuille, les Signaux suivants sont évalués :

- Signaux de valeur : ce type de Signal cherche à identifier les sociétés dont le prix est bas par rapport à leur qualité. Un Signal dans cette catégorie peut utiliser des données financières traditionnelles de la société (par exemple, le rendement des bénéfices, le rendement des ventes, l'EBITDA (c'est-à-dire le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement), le rendement des flux de trésorerie disponibles, le rendement brut des dividendes ou le coût implicite du capital) ainsi que les Signaux exclusifs du Gestionnaire d'investissement (il s'agit de calculs ou d'analyses effectués par le Gestionnaire d'investissement sur ces données traditionnelles). Ce type de Signal utilise des mesures de valeur à plus court terme et prospectives, tandis que le portefeuille de base est construit à partir d'informations à très long terme et de nature historique.

- Les Signaux de momentum : ce type de Signal cherche à identifier les sociétés dont le cours est en forte progression (c'est-à-dire le taux de variation du cours de l'action). Un Signal de cette catégorie peut prendre en compte le cours de l'action de la société elle-même et son histoire récente, ainsi que l'opinion des analystes sur les données traditionnelles (par exemple, les notations, les bénéfices, les dividendes et les tendances en matière de flux de trésorerie/de rentabilité) et les actualités concernant une société. Un Signal de cette catégorie peut être basé sur la dynamique fondamentale ou sur le sentiment du marché. La dynamique fondamentale se concentre sur l'évolution des attentes des analystes quant aux fondamentaux futurs d'une société, à savoir la direction des bénéfices. Les mesures du sentiment du marché comprennent la dynamique traditionnelle basée sur le prix et les tentatives de saisir la sous-réaction du marché aux actualités de la société.
- Les Signaux de qualité : ce type de Signal cherche à identifier les sociétés de faible qualité. Un Signal dans cette catégorie peut se concentrer sur la rentabilité brute d'une société, la gestion des bénéfices, le risque de défaut, la dilution des actions, ainsi que les facteurs ESG qui influencent le cours des actions, y compris la gouvernance, et les variations de l'intensité carbone. Ce type de Signal vise à assurer l'identification des « pièges à valeur » (sociétés qui semblent très bon marché au vu des données financières traditionnelles, mais qui présentent généralement des caractéristiques de qualité médiocre) afin de réduire l'exposition à ces sociétés potentiellement sous-performantes et à leurs actions.

Les pondérations attribuées à chaque Signal ne sont pas fixes et font l'objet d'une révision permanente. L'exposition du portefeuille à chaque Signal peut également varier dans le temps, en raison des variations de la volatilité des Signaux et de leurs corrélations induites par le marché.

Le Gestionnaire d'investissement tient également compte des considérations ESG (décrites plus en détail ci-dessous et dans l'annexe aux présentes).

Le Gestionnaire d'investissement estime que le fait d'agir sur les Signaux mentionnés ci-dessus peut potentiellement conduire à des rendements supérieurs à ceux du marché sur le long terme.

Les principaux facteurs ESG sont intégrés à la stratégie et influencent les opinions d'investissement du Gestionnaire d'investissement, les risques liés à ces opinions et les positions finales prises dans le portefeuille. Le portefeuille est construit de manière à s'aligner sur les caractéristiques promues par le Gestionnaire d'investissement en ce qui concerne la réduction de l'intensité en carbone, et un filtre négatif est appliqué aux actions impliquées dans les munitions controversées et l'industrie du tabac. Cette méthode est décrite plus en détail dans l'annexe aux présentes et se présente sous la forme suivante :

- i. Signaux ESG : comme indiqué ci-dessus, et en plus des autres Signaux d'évaluation erronée, les Signaux ESG pris en compte par le Gestionnaire d'investissement comprendront les éléments suivants :
 - a) dans son évaluation de la qualité de la gestion, le Gestionnaire d'investissement intègre une mesure de la gouvernance comprenant une sélection exclusive des indicateurs de gouvernance les plus importants ;
 - b) l'intensité carbone est mesurée (émissions d'équivalent CO² des périmètres 1 et 2 en tonnes par million de dollars de chiffre d'affaires) et la variation de l'intensité carbone est utilisée comme indicateur de la productivité d'une société par le biais de sa gestion des intrants variables ; et
 - c) la diversité des sexes au sein du conseil d'administration et de la direction, car les recherches empiriques menées par le Gestionnaire d'investissement démontrent que des équipes plus diversifiées se traduisent par une plus grande rentabilité pour la société.

Chaque action est notée par rapport à chaque Signal et le score aura un impact sur le poids final de l'action au sein du portefeuille

- ii. Filtres ESG et exclusions : le Gestionnaire d'investissements exclut strictement a) les sociétés dont l'activité principale est la fabrication de produits à base de tabac et b) les sociétés impliquées dans la fabrication de certains types d'armes controversées (mines

antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, certaines armes nucléaires et munitions au phosphore blanc).

- iii. Réduction de l'intensité carbone : le Gestionnaire d'investissement a examiné un portefeuille modèle de la stratégie du Fonds au 30 juin 2020 et l'intensité carbone de ce portefeuille modèle a établi la « Référence carbone ». Le Fonds s'efforcera de maintenir une intensité carbone maximale égale à 50 % de la valeur de référence carbone d'ici au 31 décembre 2030, en réduisant (y compris à zéro) l'exposition aux entreprises dont l'intensité carbone est relativement plus élevée.

En outre, le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des contrats à terme sur indices boursiers négociés en bourse afin de gérer les expositions au niveau des pays au sein du Fonds et à des fins de gestion efficace de la trésorerie.

Pour déterminer la composition finale du portefeuille, le Gestionnaire d'investissement tient compte d'un certain nombre de facteurs différents, notamment la note liée aux Signaux qui est attribuée à chaque action, un modèle de risque, les filtres ESG et les exclusions, les objectifs de réduction de l'intensité de carbone (tels que décrits ci-dessus) et les coûts de négociation. Ces facteurs sont rassemblés à l'aide d'un processus d'optimisation qui cherche à maximiser l'exposition aux Signaux tout en maintenant la tolérance au risque, en minimisant les coûts de négociation et en satisfaisant à toutes les exclusions et les contraintes. L'objectif est d'obtenir un portefeuille qui transfère la plus grande partie des Signaux d'évaluation erronée dans le portefeuille final.

Même si le Fonds dispose d'un univers d'investissement mondial, les titres sélectionnés à des fins d'investissement selon l'approche du Gestionnaire d'investissement peuvent parfois se traduire par la concentration du portefeuille dans certaines zones géographiques. Le Fonds n'est soumis à aucun plafond concernant la part de sa Valeur nette d'inventaire qui peut être investie dans tout secteur ni à aucune restriction en termes de capitalisation boursière des sociétés dans lesquelles il investit.

L'exposition maximale du Fonds à des Actions A chinoises, y compris celles cotées aux ChiNext et/ou STAR Boards (directement par le biais du QFI ou des Stock Connects, et/ou indirectement par le biais d'obligations indexées sur des actions ou d'obligations participatives et d'organismes de placement collectif) demeurera inférieure à 30 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

L'exposition maximale du Fonds à des Actions B chinoises (par le biais d'un investissement direct) ne dépassera pas 10 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds.

Le Fonds ne peut avoir recours à des IFD qu'à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'est pas prévu que le Fonds profite de la possibilité d'investir dans des IFD à des fins d'investissement.

Informations sur l'indice de référence

Le Fonds est géré de manière active, ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement fait appel à son expertise pour sélectionner les investissements plutôt que de suivre les allocations et, par conséquent, la performance de l'indice de référence. Toutefois, l'indice MSCI All Country World limite la façon dont le portefeuille du Fonds est construit et, comme indiqué ci-dessus dans la Politique d'investissement, le Fonds est principalement géré par référence à cet indice. En particulier, bien que le Fonds puisse investir dans des sociétés qui ne font pas partie de l'indice MSCI All Country World, il ne peut le faire que si ces sociétés sont cotées, négociées ou échangées sur des bourses de pays qui font partie de l'indice MSCI All Country World. Par conséquent, même s'il est prévu qu'une majorité des actifs du Fonds soient des composantes de l'indice de référence et que tous les actifs du Fonds (à l'exclusion des IFD utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille) seront cotés, négociés ou échangés dans des pays qui font partie de l'indice de référence, le Gestionnaire d'investissement peut (sans autre limitation) investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice de référence et peut investir sans tenir compte de la pondération des actifs de l'indice de référence.

En outre, bien que le Fonds ne cherche pas à surperformer l'indice MSCI All Country World, l'indice de référence a été identifié comme un moyen par lequel les investisseurs peuvent comparer la

performance du Fonds, car ses composantes représentent le plus fidèlement l'étendue des actifs investis par le Fonds.

L'Indice MSCI All Country World est représentatif des grandes et moyennes capitalisations de l'ensemble des marchés développés et des marchés émergents pouvant faire l'objet d'un investissement.

Bien que la majorité des Fonds d'actions de la Société puissent, à des fins défensives et au besoin, détenir tout ou partie de leurs actifs dans des titres de créance d'entreprises et/ou d'États à taux fixe ou variable, des obligations non garanties, des titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires, le Fonds ne suivra pas cette approche.

Investissement en Chine

Le Fonds peut investir directement ou indirectement dans des Actions A chinoises, comme décrit plus en détail dans le Prospectus, dans la mesure suivante (en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire du Fonds) :

Exposition maximale aux Actions A chinoises par instrument				Seuil d'exposition maximum total aux Actions A chinoises
QFI	Stock Connects	Obligations indexées sur des actions ou obligations participatives	Organismes de placement collectif à capital variable	
Moins de 30 %	Moins de 30 %	15 %	10 %	Moins de 30 %

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire directement dans des Actions B chinoises par l'intermédiaire des bourses chinoises.

SFDR

Le Fonds est classé comme relevant des Articles 6 et 8 du Règlement SFDR. Les informations concernant la manière dont les Risques en matière de durabilité sont intégrés aux décisions d'investissement et les résultats de l'évaluation des impacts probables des Risques en matière de durabilité sur le rendement du Fonds figurent dans le Prospectus. Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds et, en cas de recours à un indice de référence, des informations sur la cohérence de cet indice avec ces caractéristiques et les raisons pour lesquelles il est cohérent sont indiquées dans l'annexe aux présentes.

RISQUES SPÉCIFIQUES AU FONDS

Rien ne garantit le succès des investissements du Fonds ou la réalisation de son objectif d'investissement. Les investisseurs doivent être conscients des risques indiqués ci-dessous et de ceux décrits à la section **Facteurs de risque** du Prospectus. Investir dans le Fonds ne convient qu'aux personnes qui sont en mesure de prendre de tels risques.

Outre les risques généraux décrits à la sous-section A de la section **Facteurs de risque** du Prospectus, les Risques spécifiques au Fonds (tels que décrits dans les sous-sections pertinentes de la section **Facteurs de risque** du Prospectus) applicables au Fonds sont indiqués par l'icône « ✓ » dans le tableau ci-dessous.

Réf.	Risques spécifiques au Fonds		Réf.	Risques spécifiques au Fonds	
B	Risque lié aux Marchés émergents	✓	P	Risque lié aux investissements dans d'autres organismes de placement collectif	✓
C	Risque lié au sous-continent indien		Q	Frais contre le risque de capital	
D	Risque lié au marché chinois	✓	R	Risque lié aux titres de créance de qualité inférieure à « investment grade » et aux titres de créance non notés	
D1	Risque de change et de conversion du RMB	✓	R1	Risque lié aux obligations convertibles	
D2	Risques associés au marché ChiNext et/ou au Science and Technology Innovation Board (STAR Board)	✓	R2	Risque lié aux produits garantis et/ou titrisés	
E	Risque lié aux fonds de placement immobilier		R3	Risque lié aux instruments présentant des caractéristiques d'absorption des pertes	
F	Risque sectoriel		S	Risque lié aux Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change	✓
G	Risque lié à un pays unique/une région particulière	✓	T	Risque lié aux ressources mondiales	
H	Risque lié à l'investissement dans un seul secteur	✓	U	Risque lié aux titres immobiliers	
I	Risque lié aux titres de sociétés à petite et moyenne capitalisations	✓	V	Risque de concentration	
J	Risque lié aux infrastructures cotées		W	Risque lié à la dette souveraine	
K	Risque de change	✓	X	Risques liés aux investissements en Actions A chinoises et autres titres et contrats à terme standardisés éligibles en RPC via QFI	✓
L	Fiabilité des notations de crédit/risque de déclassement		Y	Risques spécifiques liés à l'investissement via les Stock Connects	✓
M	Risque lié aux taux d'intérêt		Z	Risques liés aux investissements via Bond Connect	
N	Risque lié aux titres à haut rendement		AA	Risque lié au LIBOR	
N1	Risque lié au marché obligataire « Dim Sum »		BB	Risques liés à la stratégie d'investissement durable	
O	Risque lié à l'investissement dans des obligations indexées sur des actions	✓	CC	Risque lié au style d'investissement « Value » (valeur)	✓

CATÉGORIES D'ACTIONS

Le Fonds propose actuellement plusieurs Catégories, qui sont divisées en différents types, dont les caractéristiques sont exposées ci-dessous et décrites plus en détail dans le Prospectus (notamment en ce qui concerne les montants minimum de souscription).

Dénomination de la Catégorie	I	III	VI	E	Z
Commission de gestion annuelle	1,00 %	0,44 %	0,44 %	0,30 %	0,00 %
Catégories de capitalisation disponibles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Catégories de distribution disponibles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Fréquence de distribution disponible	mensuelle, trimestrielle, semestrielle				
Devises disponibles	US\$, EUR, GBP, CHF, SG\$, CAD, AUS\$, NZ\$, HK\$, JPY, RMB, SEK				
Types de couverture disponibles	Aucune couverture – toutes les devises Couverture de la VNI – toutes les devises sauf la Devise de référence Couverture du Portefeuille – toutes les devises				

Les Actions du Fonds seront émises et rachetées selon les modalités et conformément aux procédures décrites dans la section **Achat, vente et conversion d'actions** du Prospectus.

Les informations relatives aux souscriptions et aux rachats de chacune des Catégories sont indiquées dans le Prospectus. Il convient toutefois de noter que les Actions de Catégorie E ne seront disponibles à la souscription que si la Valeur nette d'inventaire du Fonds est inférieure à 200 000 000 USD au moment de la réception de la demande de souscription d'Actions de Catégorie E.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
RQI Global Value Fund

Identifiant d'entité juridique :
2549005SNDB46KED0Y06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %

☐ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Les caractéristiques environnementales promues par le Fonds sont les suivantes : réduction de l'intensité carbone mesurée par le total des émissions de carbone des niveaux 1 et 2 par rapport au chiffre d'affaires.

Les caractéristiques sociales promues par le Fonds sont les suivantes : exclusions de certaines activités ayant des incidences sociales négatives telles que le tabac et les armes controversées.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Indicateurs environnementaux	
Intensité carbone	Émissions de GES des niveaux 1 et 2/chiffre d'affaires
Indicateurs sociaux	
Incidences sociales négatives	Aucune entreprise opérant principalement dans l'industrie du tabac
Droits de l'homme	Aucune entreprise impliquée dans la production ou la mise au point d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel, d'armes biologiques, d'armes chimiques ou de munitions à l'uranium

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion principale de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui

☒ Non



La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Une stratégie quantitative (ou systématique) est utilisée, tout en intégrant la sensibilité du Gestionnaire d'investissement aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). La stratégie quantitative construit un portefeuille de base auquel est appliquée une gamme diversifiée de Signaux évalués sur des horizons à court, moyen et long terme, ainsi que des filtres ESG et d'intensité carbone.

Le processus d'investissement sélectionne un univers liquide d'actions sur les marchés développés et émergents. Seules les actions émises dans les pays de l'indice MSCI All Country World sont incluses.

Suite à la création de l'univers d'investissement, un portefeuille de base initial est formé en classant l'univers par mesures comptables de la taille des sociétés. Les quatre mesures comptables utilisées pour établir les pondérations du portefeuille de base sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires / chiffre d'affaires ajusté : moyenne du chiffre d'affaires de la société au cours des cinq années précédentes (ajustée en fonction du coût des marchandises vendues).
- Le flux de trésorerie : moyenne des flux de trésorerie d'exploitation de la société au cours des cinq années précédentes.
- La valeur comptable ajustée : valeur comptable de la société ajustée pour tenir compte des actifs incorporels en capitalisant la recherche et le développement, ainsi que les coûts de marketing.
- Les dividendes : moyenne des distributions totales de dividendes au cours des cinq années précédentes, y compris les dividendes spéciaux versés en espèces.

Ces quatre indicateurs sont pondérés de manière égale pour calculer la pondération du portefeuille de base d'une société. Cinq années de données sont utilisées pour mesurer les ventes, les flux de trésorerie et les dividendes au fil du temps. Par conséquent, le portefeuille de base a tendance à privilégier les sociétés à forte valeur ajoutée (c'est-à-dire celles dont le prix de marché est inférieur à leurs mesures comptables) par rapport à un indice pondéré en fonction de la capitalisation.

Le Gestionnaire d'investissement estime que les marchés ne sont pas parfaitement efficaces, ce qui signifie qu'il peut y avoir une mauvaise évaluation des sociétés. C'est pourquoi le Gestionnaire d'investissement applique une approche fondée sur un modèle mathématique pour identifier les sociétés mal évaluées. Pour déterminer la pondération d'une position sélectionnée pour le portefeuille, le Gestionnaire d'investissement prend en compte les Signaux de valeur (les entreprises bon marché peuvent surperformer les actions coûteuses), les Signaux de momentum (les entreprises avec une forte dynamique des prix peuvent surperformer les entreprises avec une faible dynamique des prix) et les Signaux de qualité (les entreprises de faible qualité peuvent sous-performer). Le Gestionnaire d'investissement estime que le fait d'agir sur les Signaux mentionnés ci-dessus peut potentiellement conduire à des rendements supérieurs à ceux du marché sur le long terme.

Les principaux facteurs ESG sont intégrés à la stratégie et influencent les opinions d'investissement du Gestionnaire d'investissement, les risques liés à ces opinions et les positions finales prises dans le portefeuille. Le portefeuille est construit de manière à s'aligner sur les caractéristiques promues par le Gestionnaire d'investissement en ce qui concerne la réduction de l'intensité en carbone, et un filtre négatif est appliqué aux actions impliquées dans les munitions controversées et l'industrie du tabac. Cela comprend :

- Signaux ESG : comme indiqué ci-dessus, et en plus des autres Signaux d'évaluation erronée, les Signaux ESG pris en compte par le Gestionnaire d'investissement comprendront les éléments suivants :
 - dans son évaluation de la qualité de la gestion, le Gestionnaire d'investissement intègre une mesure de la gouvernance comprenant une sélection exclusive des indicateurs de gouvernance les plus importants ;
 - l'intensité carbone est mesurée (émissions d'équivalent CO² des périmètres 1 et 2 en tonnes par million de dollars de chiffre d'affaires) et la variation de l'intensité carbone est utilisée comme indicateur de la productivité d'une société par le biais de sa gestion des intrants variables ; et
 - la diversité des sexes au sein du conseil d'administration et de la direction, car les recherches empiriques menées par le Gestionnaire d'investissement démontrent que des équipes plus diversifiées se traduisent par une plus grande rentabilité pour la société.

Chaque action est notée par rapport à chaque Signal et le score aura un impact sur le poids final de l'action au sein du portefeuille

- Filtres ESG et exclusions : le Gestionnaire d'investissements exclut strictement a) les sociétés dont l'activité principale est la fabrication de produits à base de tabac et b) les sociétés impliquées dans la fabrication de certains types d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, certaines armes nucléaires et munitions au phosphore blanc).

- iii. Réduction de l'intensité carbone : le Gestionnaire d'investissement a examiné un portefeuille modèle de la stratégie du Fonds au 30 juin 2020 et l'intensité carbone de ce portefeuille modèle a établi la « Référence carbone ». Le Fonds s'efforcera de maintenir une intensité carbone maximale égale à 50 % de la valeur de référence carbone d'ici au 31 décembre 2030, en réduisant (y compris à zéro) l'exposition aux entreprises dont l'intensité carbone est relativement plus élevée.

Pour déterminer la composition finale du portefeuille, le Gestionnaire d'investissement tient compte de la note liée aux Signaux attribuée à chaque action, d'un modèle de risque, des filtres et des exclusions ESG, des objectifs de réduction de l'intensité carbone (chacun tel que décrit ci-dessus) et des coûts de négociation. Ces facteurs sont rassemblés à l'aide d'un processus d'optimisation qui cherche à maximiser l'exposition aux Signaux tout en maintenant la tolérance au risque, en minimisant les coûts de négociation et en satisfaisant à toutes les exclusions et les contraintes. L'objectif est ainsi d'obtenir un portefeuille qui transfère la plus grande partie des Signaux d'évaluation erronée dans le portefeuille final.

Le Gestionnaire d'investissement s'engagera auprès des sociétés dans lesquelles le produit financier investit qu'il estime ne pas faire preuve de progrès suffisants en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

- **Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Le Fonds soutient et surveille la transition mondiale vers l'objectif visant zéro émission nette conformément aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Le Gestionnaire d'investissement attend des sociétés dans lesquelles le produit financier investit qu'elles soient préparées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et qu'elles fassent preuve de transparence quant à leurs stratégies et processus pour atteindre ce résultat. À ce titre, le Gestionnaire d'investissement s'engagera auprès des sociétés dans lesquelles le produit financier investit qui, selon lui, ne progressent pas suffisamment sur les questions liées au climat.

Les éléments ci-après constituent des éléments contraignants de la stratégie d'investissement du Fonds :

Émissions de gaz à effet de serre : le Gestionnaire d'investissement a examiné un portefeuille modèle de la stratégie du Fonds au 30 juin 2020, dont l'intensité carbone sert de « Référence carbone ». Le Fonds s'efforcera de maintenir une intensité carbone maximale égale (i) à 70 % de la Référence carbone d'ici au 31 décembre 2025 et (ii) à 50 % de la Référence carbone d'ici au 31 décembre 2030, dans chaque cas en réduisant (y compris à zéro) l'exposition aux entreprises dont l'intensité carbone est relativement plus élevée. Cette approche est détaillée dans notre déclaration sur le climat, qui peut être consultée ici : <https://www.firstsentierinvestors.com.au/au/en/institutional/our-funds/realindex-investments/responsible-investment.html>

Santé de l'homme : tabac - le Fonds n'investit pas dans des entreprises dont l'activité principale est la fabrication de cigarettes et autres produits à base de tabac.

Droits de l'homme : armes controversées - le Fonds n'investit pas dans des entreprises impliquées dans la production ou le développement de certains types d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, certaines armes nucléaires et munitions au phosphore blanc).

Les sociétés détenues par le Fonds font l'objet d'un suivi continu au regard de la politique d'exclusion du Gestionnaire d'investissement, de vérifications de dépassement de seuils et de recherches ascendantes effectuées par le Gestionnaire d'investissement, qui sont complétées par des informations fournies par des fournisseurs de données externes.

- **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Le Fonds ne s'engage pas à réduire d'une quelconque proportion minimale la portée des investissements avant l'application de sa stratégie d'investissement.

- **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Le Gestionnaire d'investissement évalue et contrôle les sociétés dans lesquels le produit financier investit quant aux risques ESG, notamment les risques de gouvernance d'entreprise, les pratiques et les enjeux identifiés dans sa Politique d'investissement et de gérance responsables. Le Gestionnaire d'investissement adopte une évaluation basée sur des principes des bonnes méthodes de gouvernance d'entreprise, guidée par quatre piliers de gouvernance : Responsabilité, Indépendance, Transparence et Gérance. Chaque pilier est décrit dans les Principes d'investissement et de gérance responsables adoptés par le groupe du Gestionnaire d'investissement, en phase avec l'approche globale de gérance adoptée par le Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement applique une approche basée sur des règles systémiques transparentes afin d'évaluer les bonnes pratiques de gouvernance. Les considérations appliquées par le Gestionnaire d'investissement comprennent donc des marqueurs de controverse et des pratiques de bonne gestion pertinents aux thèmes d'ESG. Ces considérations et évaluations de bonne gestion peuvent comprendre, par exemple, la prise en compte d'indicateurs tels que le profil de propriété, la structure du Conseil, l'indépendance du Conseil, et la rémunération du personnel. En cas d'événement d'escalade ou de déclenchement d'engagement et que le Gestionnaire d'investissement se trouve dans une position de s'engager avec la direction et le Conseil d'une société, il ou elle s'efforcera de s'engager avec cette société en vue de clarifier toutes les attentes ou préférences d'améliorations des pratiques de gouvernance de celle-ci.



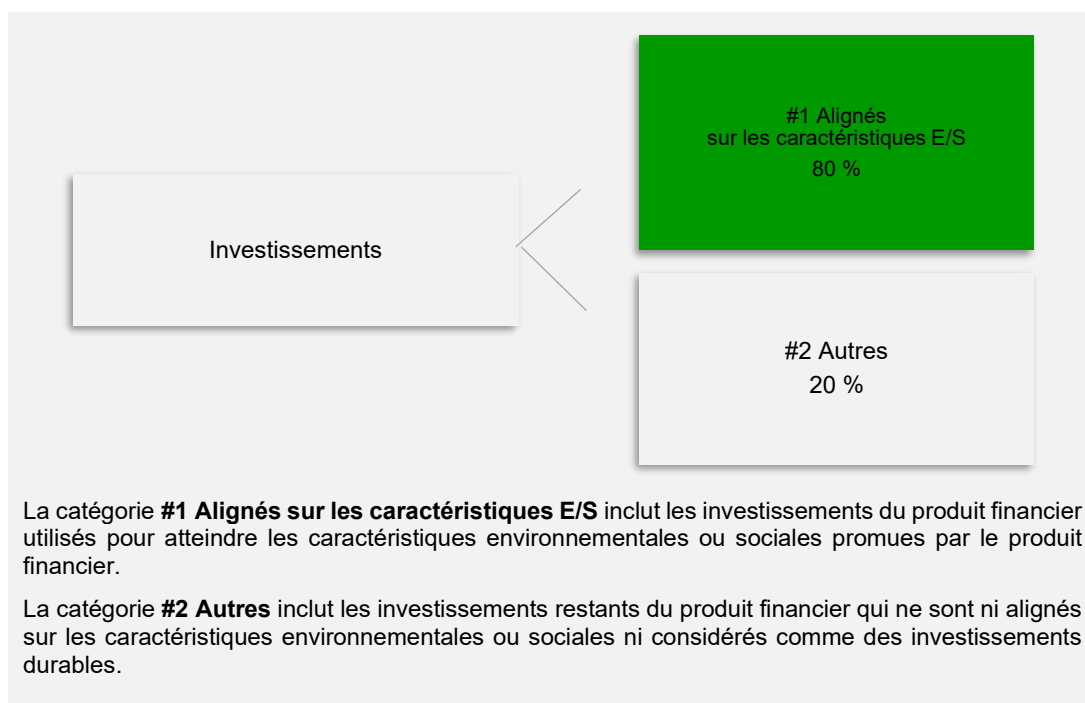
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds investit principalement (au moins 85 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans un portefeuille diversifié de titres de participation ou de titres assimilés à des actions cotés, négociés ou échangés sur l'un des Marchés réglementés dont les actions font partie de l'indice MSCI All Country World.



- **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le Fonds ne peut avoir recours à des produits dérivés qu'à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'est pas prévu que le Fonds utilise des produits dérivés à des fins d'investissement.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

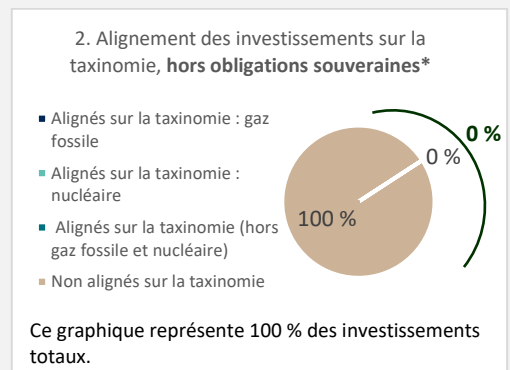
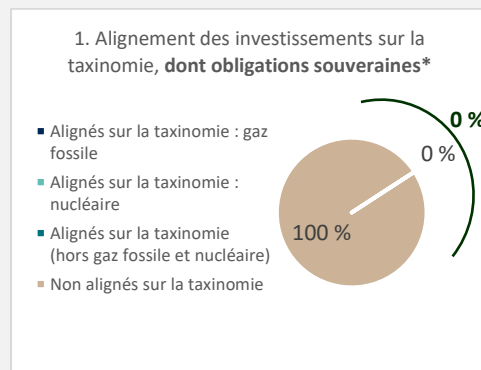
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en bleu marine le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les actifs relevant de la catégorie « #2 Autres » sont des liquidités et quasi-liquidités détenues en attente d'investissement pour répondre aux besoins de liquidité, ou des actifs détenus afin de permettre une sortie opérationnelle efficace des positions. Les liquidités sont détenues par le dépositaire.

La conformité à la politique d'esclavage moderne du Groupe First Sentier des prestataires de services du Fonds pour ces actifs fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds était aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**
Non applicable.
- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?**
Non applicable.
- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**
Non applicable.
- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**
Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site Internet :

<https://www.firstsentierinvestors.com/uk/en/institutional/responsible-investing/regulatory-disclosures.html>

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.